



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions légales et notamment celles de l'article 7b de la loi sur la distribution de l'eau (LDE), la Commune de Prangins, pour le compte de la SAPAN, soumet à l'enquête publique du 7 juin au 6 juillet 2025 :

- **Le projet de remplacement des pompes de refoulement d'eau brute et de l'appareillage de la station de pompage de Promenthoux avec construction d'une extension du bâtiment**

Considérant son intérêt pour l'agriculture, cette réalisation bénéficie de subvention à titre « améliorations foncières ». En conséquence de quoi, la Municipalité de Prangins procède à la présente publication, conformément à l'article 97 de la loi fédérale sur l'agriculture du 29 avril 1998.

Le dossier d'enquête peut être consulté au greffe municipal durant les heures d'ouverture.

Les observations ou oppositions motivées, doivent être formulées par écrit, directement sur la feuille d'enquête ou adressées, pendant la durée de l'enquête, par lettre recommandée au Greffe municipal de Prangins. Il ne sera pas tenu compte des oppositions ou observations déposées après l'expiration du délai d'enquête.

La Municipalité